

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY Séance du 16 décembre 2025

Le **16 décembre 2025 à 17h**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'antenne de la Communauté de Communes à Besse et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **2 décembre 2025**

Début de séance :

Nombre de conseillers : En exercice : **20** – Présents : **14** – Pouvoirs : **1** - Votants : **15**

Présents : Jean-François CASSIER, Président, Dominique ALAMARGOT, Alphonse BELLONTE, François CONSTANTIN, Stéphane CREGUT, Jean-Michel FALGOUX, Marylise GOIGOUX, François GORY, Sébastien GOUTTEBEL, Amélie PANCRAIO, Marine - Alice POIZOT, Patrick SEBY, Pierre SIMON, Henri VALETTE.

Excusés : Joffrey CHALAPHY, Sébastien DUBOURG, Lionel GAY, Bertrand GOIMARD, Jocelyne MANSANA (pouvoir à JF CASSIER), Jacques PERRON.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

M. le Président procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et déclare que le conseil peut délibérer.

ORDRE DU JOUR :

M. le Président annonce l'ordre du jour ainsi arrêté :

- **Administratif :**

- Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 octobre 2025
- Régie « boutique » : compte-rendu arrêtés

- **Budget :**

- Régie « Boutique » : Tarifs 2026
- Régie "Espaces publicitaires" : Remboursements partenariats 2026
- Régie "Espaces publicitaires" : Partenariats 2026 : Tarifs préférentiels / réductions
- Cession d'actif (vente véhicule Peugeot 2008)
- Facturation heures d'enquête

Débat d'orientations budgétaires 2026

- **Questions et informations diverses**

ADMINISTRATIF

Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 octobre 2025

M. Le Président soumet à l'approbation des membres présents lors de la séance du 7 octobre 2025, le procès-verbal de la réunion.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 7 octobre 2025.

Régie « Boutique » : Compte-rendu arrêtés

Pour information, M. le Directeur fait le compte-rendu des arrêtés qu'il a pris dans le cadre de la régie «Boutique» conformément à la délibération n° 2021-07-06-02 donnant délégation de pouvoir au Directeur :

Arrêté n° 06-2025 du 09/10/2025 :

. Stylo liège 4 couleurs : prix HT = 2.50 € / prix TTC = 3 €

Arrêté n° 07-2025 du 10/11/2025 :

- . Copie couleur A3 1 face : prix HT = 2.50 € / prix TTC = 3 €
- . Copie couleur A4 1 face : prix HT = 1.25 € / prix TTC = 1.50 €
- . Copie noir et blanc A3 1 face : prix HT = 0.83 € / prix TTC = 1 €
- . Copie noir et blanc A4 1 face : prix HT = 0.42 € / prix TTC = 0.50 €
- . Scan : prix HT = 0.17 € / prix TTC = 0.20 €

BUDGET

Délibération n° 2025-020 – Budget : Régie « Boutique » : Tarifs 2026

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter les tarifs des marchandises et prestations proposées dans le document annexé, qui seront vendues par le biais de la régie de recettes « boutique » au cours de l'année 2026.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les tarifs des marchandises et prestations proposées dans le document annexé seront applicables pour 2026.

Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Délibération n° 2025-021 – Budget : Régie « Espaces publicitaires » : remboursements partenariats sur exercice antérieur – DM 01/2025

Il nous est demandé de procéder à des remboursements de partenariats souscrits par erreur sur l'exercice 2024 pour les motifs exposés ci-dessous :

- GIRARD Lydie et Patrick : remboursement de la somme de 9.60 € TTC (ils ont pris le partenariat Weebnb pour leur location meublée alors qu'ils devaient prendre le partenariat annuel)
- BOUCHEIX Julien la Musette : remboursement de la somme de 483.84 € TTC (double paiement)

Ces remboursements seront effectués par mandats émis au compte 673.

Pour ce faire nous devons ouvrir des crédits supplémentaires au compte 673 (Titres annulés sur exercice antérieur) pour un montant de 300€ en adoptant la décision modificative budgétaire n° 1/2025 suivante :

Désignation		Dépenses de fonctionnement	
Compte	Intitulé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		+ 300 €
6068	Autres matières et fournitures	- 300 €	
TOTAL		- 300 €	+ 300 €

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser les remboursements et d'adopter la décision modificative n° 1/2025.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** les remboursements proposés ci-dessus
- **ADOpte** la décision modificative n° 1/2025

Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Délibération n° 2025-022 – Budget : Régie « Espaces publicitaires » : remboursements partenariats 2026

Il nous est demandé de procéder à des remboursements de partenariats souscrits par erreur sur l'exercice 2025 pour les motifs exposés ci-dessous :

- JACQUET Jean-Pierre : remboursement de la somme de 21.60 € TTC (Il a pris Weebnb alors qu'il devait prendre le partenariat annuel). Le remboursement s'effectuera par réduction du titre 172/2025
- CHEVALIER Jordan : remboursement de la somme de 19.20 € TTC (changement de catégorie hébergement). Le remboursement s'effectuera par réduction du titre 135/2025
- GERAUD Stéphanie : remboursement de la somme de 156 € TTC (option diff doc payée alors qu'elle n'y avait pas droit). Le remboursement s'effectuera par réduction du titre 135/2025

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser les remboursements proposés ci-dessus.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** les remboursements proposés ci-dessus et selon les modalités exposées.

Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Délibération n° 2025-023 – Budget : Régie « Espaces publicitaires » : Partenariats 2026: tarifs préférentiels / réductions

Vu les délibérations n° 2025-012 et 2025-013 fixant les tarifs des partenariats 2026,
Considérant que la sollicitation pour les partenariats se fait désormais une fois par an,
L'Office de tourisme souhaiterait pouvoir proposer le reste de l'année des partenariats digitaux à un tarif préférentiel aussi bien pour les prestataires nouvellement installés, que ceux qui n'ont pas répondu favorablement à notre sollicitation initiale afin de présenter une offre encore plus exhaustive sur notre site Internet,
Considérant qu'il conviendrait de proposer des tarifs préférentiels en fonction de la durée restante du partenariat annuel qui court de novembre 2025 à novembre 2026,

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'accorder :

- une réduction de 15% sur le prix du partenariat annuel (Activités ou hébergements) à ceux qui souscriront en janvier/février/ mars ou avril 2026
- une réduction de 30% sur le prix du partenariat annuel (Activités ou hébergements) à ceux qui souscriront à partir du mois de mai 2026.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les réductions exposées ci-dessus qui seront appliquées aux tarifs des partenariats annuels votés par délibérations n° 2025-012 et n° 2025-013.

Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Délibération n° 2025-024 – Budget : Cession d'actif

Considérant que dans le cadre de l'achat d'un véhicule neuf, le garage DUGAT Automobiles de Clermont-Fd propose de reprendre le véhicule Peugeot 2008 immatriculé ER-788-XV (N° inventaire 2017004) pour un montant de 3 000 € TTC,
Considérant que ce bien est totalement amorti depuis 2022,

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser la cession de ce véhicule pour le montant proposé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la vente du véhicule Peugeot 2008 immatriculé ER-788-XV au garage DUGAT pour un prix de cession de 3 000 € TTC
- **PRECISE** que le montant de la vente sera affecté au budget de l'Office de Tourisme – compte 775

Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Délibération n° 2025-025 – Budget : Indemnités heures d'enquête

Considérant l'enquête clientèle diligentée par le service Tourisme du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme,
Considérant les problèmes de recrutement d'enquêteurs sur notre territoire rencontrés par l'agence Test SA en charge de la réalisation de l'enquête,
Considérant l'intérêt de la pleine réussite de cette enquête dont les résultats seront partagés avec notre structure,

L'Office de Tourisme met à disposition son personnel pour la réalisation des sondages en face à face sur des lieux stratégiques de notre territoire pendant les vacances de Toussaint, les vacances de Noël, les vacances d'hiver et les vacances de printemps.

En contrepartie il a été convenu que nous serions dédommagés financièrement pour ces mises à disposition.

L'agence Test SA nous propose une indemnité compensatrice fixée à 20€ / heure d'enquête réalisée.

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'adopter cette proposition.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la proposition d'indemnité compensatrice fixée à 20€ / heure d'enquête réalisée
- **DEMANDE** au Directeur de prendre les dispositions nécessaires via une convention de partenariat.

Pour : 15 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Débat d'orientations budgétaires 2026

M. le Directeur présente le document adressé aux administrateurs qui compile de nombreuses données sur l'activité touristique dans le Sancy et sur les missions confiées à l'Office de Tourisme.

Lors de cette présentation, les remarques des administrateurs sont les suivantes :

- **Au niveau des actions de communication réalisées**, M. CONSTANTIN souhaiterait qu'on lui communique la ventilation du budget par type de médias. M. le Directeur le note pour lui envoyer.

- **Au niveau de la fréquentation du site Internet**, M. CREGUT fait remarquer la prépondérance des pages « Webcams » par rapport aux autres pages thématiques du site. M. le Directeur précise que ce sont effectivement les pages les plus consultées et que pour cette raison, nous poussons de l'information complémentaire sur les manifestations et l'hébergement sur ces pages. Les webcams sont des gros apporteurs de trafic, c'est la raison pour laquelle nous en avons déployées un peu partout sur le territoire et pas seulement sur les stations.

M. le Directeur rappelle que les seules fiches hébergement enregistrent plus 1,3 millions de vues ce qui est déjà très conséquent.

- **Au niveau des relations avec les prestataires**, M. CREGUT déplore de ne pas avoir été informé sur la tenue de l'atelier « fiscalité ». En sa qualité de Vice-Président de l'Office de Tourisme et représentant du collège des loueurs en meublés, il aurait dû être invité.

M. le Directeur précise que l'invitation a été adressée directement aux propriétaires de meublés partenaires de l'Office de Tourisme et c'est la raison pour laquelle à titre professionnel (agence immobilière) il ne l'a pas reçu. M. le Directeur prend acte de sa remarque et propose d'envoyer le compte-rendu de la réunion aux administrateurs et note qu'à l'avenir les membres du Conseil

d'Administration seront informés en amont de la tenue d'ateliers à destination des socio professionnels du territoire.

Les questions soumises lors du débat d'orientations budgétaires pour le budget 2026 sont :

Au niveau des recettes :

✓ **Taxe de séjour** : il est proposé d'inscrire le même montant que 2025 à savoir 1 650 000 €. Le Conseil d'Administration valide cette proposition.
La part additionnelle départementale de 10% ne sera pas prise en compte sur le budget de l'Office de Tourisme mais sera comptabilisée sur le budget de la Communauté de Communes qui la reversera directement au Département.
Un rappel sur la mise en place de cette nouvelle taxe à compter de janvier sera fait auprès des hébergeurs en début d'année.

✓ **Recettes commerciales** :

- **Espaces publicitaires** : il est proposé d'intégrer des espaces publicitaires autour des plans de ville que nous diffusons dans nos bureaux de tourisme et chez nos partenaires.
Les objectifs sont de :
 - proposer plus de visibilité aux commerces et restaurants
 - capter de nouveaux partenaires

Le Conseil d'Administration valide cette proposition qui fera l'objet d'une présentation détaillée pour une validation définitive courant 1^{er} semestre 2026.

- **Ventes boutique et billetterie** : nous souhaitons développer :
 - nos ventes afin d'avoir une gamme plus optimisée,
 - la vente en ligne d'objets,
 - la vente en ligne de billetterie.

Le Conseil d'Administration valide cette proposition.

✓ **Reprise de provisions** : Nous proposons de ne pas recourir à ces provisions pour le budget 2026
Le Conseil d'Administration valide cette proposition.

Au niveau des dépenses :

✓ **Réalisation d'audits** :
En 2026, nous devons prévoir une enveloppe budgétaire pour la réalisation de l'audit « Destination d'Excellence » et éventuellement la mise en place ou l'adaptation à de nouveaux critères et pour 4 audits Famille Plus.
Le Conseil d'Administration valide cette proposition.

✓ **Ressources humaines** :
Au niveau du tableau des effectifs, nous vous proposons de :

- Maintenir le poste de chargé de mission GRC non pourvu actuellement
- Nous aurons un départ à la retraite que nous vous proposons de remplacer avec une réorganisation des fonctions attribuées.

Le Conseil d'Administration valide cette proposition.

✓ **Plans de communication** :
Maintien des objectifs suivants :

- A l'échelon national :
Depuis plusieurs années, nous nous sommes fixés comme objectif de remplir les hébergements du massif et donc de se concentrer sur des clientèles qui génèrent du séjour avec nuitée(s) et donc de concentrer la majorité de nos moyens à l'échelon national.
- Concernant l'échelon local et régional, nous réalisons des actions qui s'appuient sur l'actualité et laissons le champ libre d'actions pour nos prestataires touristiques.
- A l'échelon international. Pour le moment nous nous concentrons sur la presse étrangère de proximité (Belgique – Allemagne – Pays Bas ...) en collaboration avec le CD 63.

Répartition budget communication par saison :

Maintien de la répartition actuelle 65 % sur saison printemps-été-automne et 35% sur saison d'hiver.
Le Conseil d'Administration valide ces propositions.

✓ **Déploiement de la communication autour de la randonnée :**

Nous souhaitons développer nos outils pour communiquer davantage sur la randonnée, une de nos activités phare. Pour cela nous souhaiterions :

- nous doter de plans panoramiques 3D qui mettraient en avant des circuits balisés
- créer un carnet de voyage qui serait destiné à la vente
- développer nos fiches randonnées sur notre site Internet

Le Conseil d'Administration valide cette proposition.

✓ **Partenariat Jeunes Sportifs 2026 :** Devons-nous le renouveler ?

Le Conseil d'Administration valide le renouvellement de ce dispositif et demande au Directeur de faire des propositions pour les attributaires et l'enveloppe budgétaire associée.

✓ **Portes ouvertes établissements publics touristiques.**

Afin de mieux faire connaître aux sancyliens et aux prestataires touristiques, les établissements publics touristiques de notre territoire, comme demandé dans la nouvelle Convention d'Objectifs, nous vous proposons de poursuivre l'organisation de ½ journées portes ouvertes dans ce type de structure.

Le Conseil d'Administration valide cette proposition.

✓ **Programme de fidélisation ou de réduction**

Nous restons en attente de la proposition du Service Tourisme du Conseil Départemental 63. Un retour sera fait aux administrateurs à la prochaine réunion.

✓ **Aménagements bureau de tourisme de La Bourboule**

Ils ont pris un peu de retard mais seront réalisés en 2026. On vous propose de prévoir un budget de 10 000 € en investissement.

Le Conseil d'Administration valide cette proposition.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Prochaine réunion du Conseil d'Administration de l'OT

Elle est fixée au 02 février 2026 à 18h et se tiendra obligatoirement en présentiel au Mont-Dore.

Mise en place d'un éco-compteur à l'église de Saint-Nectaire

M. BELLONTE demande s'il serait possible de faire un nouveau comptage sur la fréquentation à l'église de Saint-Nectaire.

M. le Directeur répond favorablement et organisera l'installation d'un éco-compteur.

Accès handicapé banque au bureau de tourisme de Super Besse

M. FALGOUX fait remonter le problème d'accessibilité pour les personnes en fauteuil roulant à la banque d'accueil.

M. le Directeur répond que sur la partie Office de Tourisme la banque est aux normes avec un accès spécifique, qui a d'ailleurs été validé lors de l'audit « Tourisme Handicap » en août dernier mais sur la partie « Caisse des remontées mécaniques » et sur la partie « Poste » effectivement il n'y a pas d'accès spécifique qui serait difficile à réaliser en raison des mesures de sécurité (hygiaphone + sas).

Posters mis à disposition des prestataires

Mme PANCRACTIO demande s'il serait possible de fournir aux prestataires des posters avec le domaine skiable des stations afin qu'ils les affichent dans leur hébergement. Cela permet de promouvoir la saison hiver.

M. le Directeur en prend note afin que l'Office de Tourisme réédite ces posters avec l'accord des stations pour l'utilisation de leurs plans de pistes, et indique qu'il envisage de refaire également des posters en version été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

Le Président,
Jean-François CASSIER

Le Secrétaire de Séance
Luc STELLY



